

Intitulé de l'épreuve : Rédaction d'une note

Nombre de copies : 2

Numerotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Consulat général de France à Gotham City
Le/la chef(fe) de chancellerie

Le 10 octobre 2022,

NOTE à l'attention du Consul général

Objet : Evaluation de l'opportunité d'une extension des horaires d'ouverture du Consulat jusqu'à 22h00 une fois par semaine.

Lors des dernières réunions consulaires, la communauté française a exprimé par l'intermédiaire de ses représentants un mécontentement vis-à-vis des horaires d'ouverture des services consulaires, considérés trop restreints. Ils pénaliseraient en particulier les usagers résidant ou travaillant dans des localités éloignées du consulat.

Ce constat se conjugue à une augmentation du nombre de demandes adressées aux services consulaires, qui leur impose de repenser leur organisation afin de garantir l'efficacité du service public auprès des usagers.

Dans ce contexte, cette note étudie la possibilité d'une extension des horaires d'ouverture du consulat

N°
117

jusqu'à 22h00 une fois par semaine. Elle présente, à ces fins :

- la réglementation applicable en matière de temps de travail dans les postes à l'étranger ;
- l'organisation qui pourrait être retenue à Gotham City ainsi que la procédure à suivre en vue de sa mise en œuvre ;
- des dispositifs alternatifs ou complémentaires à l'ouverture des services consulaires en soirée.

*

*

*

I) La réglementation applicable en matière de temps de travail dans les postes à l'étranger

A) La réglementation en matière de temps de travail

1) Pour les agents de droit public français en poste à l'étranger

→ Le temps de travail dans la fonction publique est défini par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000.

Celui-ci dispose que :

- la durée annuelle du travail effectif est de 1607 heures
- des garanties minimales concernant l'organisation du travail doivent être respectées (durée quotidienne de travail de dix heures, repos quotidien minimum de douze heures, aucune période de 6h sans pause).
- le travail de nuit désigne la période entre 22h00 et 05h00.
- le temps de travail est organisé selon un cycle de travail. Les heures supplémentaires désignent les heures travaillées en dehors

des bornes horaires définies par ce cycle.

→ Certains aménagements sont prévus pour les agents de droit public en poste à l'étranger. Ils disposent d'un régime spécifique de congés qui définit un horaire minimum hebdomadaire de 36h30 et non 35 heures. Toute durée supérieure ouvre droit pour les agents à l'octroi de jours d'aménagement et de réduction du temps de travail.

2) Pour les agents de droit local

→ Seuls les chauffeurs et le personnel de résidence peut bénéficier du paiement des heures supplémentaires rémunérées. Le personnel administratif et les agents consulaires n'ont pas à effectuer d'heures supplémentaires.

B) L'adaptation du temps de travail

→ L'enjeu de l'adaptation du temps de travail est de plus en plus prégnant au regard du besoin d'efficacité des missions de service public afin de mieux tenir compte des contraintes des usagers.

→ Les adaptations ne peuvent cependant déroger aux garanties minimales définies par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000.

→ A l'étranger, les cycles de travail doivent être définis en concertation avec les agents et en fonction des spécificités du service. Ils doivent être fixés dans un règlement intérieur, établi par un chef de poste diplomatique et consulaire après avis du comité technique ministériel compétent et approbation de la direction générale de l'administration, selon l'arrêté du 21 janvier 2002.

*

II) L'organisation qui pourrait être retenue à Gotham City ainsi que la procédure à suivre en vue de sa mise en œuvre

A) L'extension des horaires d'ouverture du consulat à 22h00 une fois par semaine pourrait être retenue pour mieux satisfaire les demandes des usagers

→ Les horaires de travail des agents consulaires ne permettent pas aujourd'hui de satisfaire la demande des usagers. Ainsi, si le consulat de France à Gotham City dispose de deux agences consulaires, ceux-ci ne peuvent délivrer qu'un nombre de documents administratifs limités et ne remplacent donc pas le consulat. Par ailleurs, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeport augmentent en 2021. Les délais de transcription des actes d'état civil sont passés de 16,5 jours en 2019 à 44 en 2021.

→ Au consulat ^{de Gotham City}, la durée du cycle hebdomadaire de travail est fixé à 37 heures. Les horaires de travail sont :

- du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00.
- le vendredi : de 8h00 à 13h00.

→ Une réorganisation du temps de travail hebdomadaire semble plus opportune qu'une extension des horaires. Les horaires pourraient ainsi être décalé par passer un jour par semaine de 14h30 à 22h00 plutôt que 8h-18h. Cela permettrait de respecter les 10h de travail maximum quotidiens et de ne pas mobiliser de nouvelles ressources humaines. Un temps de pause devrait être aménagé au sein de cette plage horaire. Ceci permettrait de fermer à 22h le consulat, soit avant le début du travail de nuit, en fermant le consulat au public à 21h30.

N°

4.1.7

Intitulé de l'épreuve : Rédaction d'une note

Nombre de copies : 2

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

→ Ce dispositif pourrait néanmoins poser des difficultés, par exemple pour certains agents ayant des problématiques de garde d'enfant ou concernant les agents locaux qui ne peuvent faire d'heures supplémentaires. Une équipe réduite pourrait donc être mobilisée sur cette plage horaire décalée.

B) Procédure en vue de la modification des horaires de travail hebdomadaires

→ La procédure doit être menée comme suit :

- une concertation avec les agents doit être organisée afin d'évaluer les difficultés que pourraient rencontrer les agents avec ces nouveaux horaires et d'assurer leur adhésion à cette nouvelle organisation.
- un comité technique de proximité doit être mobilisé, conformément au décret n° 2014-1000 du 3 septembre 2014 pour examiner la réorganisation des horaires de travail pour les agents de droit public et de droit local.
- Ceci nécessite une coordination avec le chef de mission diplomatique au Darkland.
- le projet doit également être soumis à l'approbation de la direction générale de l'administration.

N°

517

→ La réorganisation du temps de travail implique également une modification du contrat de sécurité et de gardiennage avec la société Joker City.

→ A l'issue de ces différentes étapes, une modification du règlement intérieur sur l'aménagement et la répartition du temps de travail au consulat général de France à Gotham City pourra être définie. Il devra être rédigé par le poste, puis envoyé au bureau RH1b pour étude de conformité réglementaire, présenté aux représentants du personnel, avant d'être approuvé.

*

*

*

III) Dispositifs complémentaires et alternatifs à la modification des horaires d'ouverture du consulat

A) Dispositifs alternatifs : la numérisation des services et l'augmentation des tournées consulaires

→ En prévision des difficultés de mise en œuvre de la modification des horaires d'ouverture du consulat et des résistances de certains agents, d'autres dispositifs pourraient être étudiés pour satisfaire les demandes des usagers :

- la numérisation des services consulaires grâce à l'utilisation d'un état-civil numérique afin de simplifier les démarches des usagers.
- dans l'attente de la mise en œuvre de ce système et afin de répondre aux demandes des usagers sans accès numérique, les tournées consulaires effectuées par le chef(fe) de chancellerie de Gotham City ^{accompagné} d'un agent pourraient être augmentées.

N°

5/7

Actuellement au nombre de deux, leur nombre pourra être fixé en fonction des demandes déposés auprès des agences consulaires et en concertation avec les représentants de la communauté française,

B) Dispositifs complémentaires

- Tout nouveau dispositif devra être adopté dans un cadre de concertation accrue du Consulat avec les agences consulaires et les représentants de la communauté française.
- Le nouveau dispositif devra faire l'objet d'une campagne de communication sur les réseaux sociaux et dans les différents lieux fréquentés par la communauté française (Ambassade, Consulat, agences consulaires, Institut ou Lycée français, etc.).
- Enfin, ce dispositif pourra s'accompagner d'une communication accrue autour des services existants, à savoir :
 - les horaires du Consulat;
 - les prérogatives des agences consulaires;
 - les démarches pouvant s'effectuer en ligne;
 - les dates des tournées consulaires;
 - la création du service d'information France Consulaire à partir de fin 2022.

Lined writing area with horizontal ruling lines.

N°
... / ...